

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE PULSE'47**

Au capital de : 10 000 euros
Siège social : 92 RUE FAIDHERBE 78800 HOUILLES,
RCS : Versailles – SIREN 938 153 400

Date : 20 mai 2025 à 8h00

Lieu : 92 RUE FAIDHERBE 78800 HOUILLES,

Présents :

- SASU PERRINVEST
au capital de 295 000 euros (RCS VERSAILLES 888 744 067)
dont le siège social est situé 92 RUE FAIDHERBE 78800 HOUILLES,
représentée par son Président, Monsieur Julien PERRIN, dûment habilité à l'effet des présentes.
- SASU 47 KAPITAL
au capital de 295 000 euros (RCS NANTERRE 888 080 546)
dont le siège social est situé 9 B RUE COLLIN 92800 PUTEAUX,
représentée par son Directeur général, Monsieur Johann LOUVEAU, dûment habilité à l'effet des présentes.

Les deux associés représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents, ce qui permet à l'Assemblée Générale Extraordinaire de délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Changement de la dénomination sociale de la société
2. Transfert du siège social
3. Modification corrélative des statuts
4. Pouvoirs pour formalités

1. Changement de la dénomination sociale

Le président rappelle à l'assemblée la nécessité de modifier la dénomination sociale de la société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la société.

L'ancienne dénomination : Pulse'47

La nouvelle dénomination : 47 Partners

L'article relatif à la dénomination dans les statuts est modifié en conséquence.

2. Transfert du siège social

Le président propose également de transférer le siège social.

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société :

Ancienne adresse : 92 RUE FAIDHERBE 78800 HOUILLES,

Nouvelle adresse : 31 Boulevard du Président Roosevelt 78110 Le Vésinet

L'article des statuts relatif au siège social est modifié en conséquence.

3. Modification des statuts

En conséquence des décisions précédentes, les articles des statuts relatifs à la dénomination sociale et au siège social sont modifiés comme suit :

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : « 47 PARTNERS ».

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du Tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 31 Boulevard du Président Roosevelt 78110 Le Vésinet

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des actions. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la présidence, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des actions.

Le reste des articles demeure inchangé.

4. Pouvoirs pour formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs au président ou à tout mandataire de son choix pour effectuer toutes les formalités de dépôt, publicité et inscription modificative au registre du commerce et des sociétés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8h30.

Fait en un seul exemplaire original signé électroniquement, le 20 mai 2025.

Signatures électroniques des associés :

Pour SASU PERRINVEST
Monsieur Julien PERRIN

Pour SASU 47 KAPITAL
Monsieur Johann LOUVEAU